

**Arrêté temporaire n°2026-0593
Portant réglementation de la circulation**

Rue des Villas

Le Maire de Wattrelos,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

VU l'arrêté du 3 avril 2026 portant délégation de signature du Maire à l'Adjointe chargée de la Voirie, l'Urbanisme et les Aménagements,

VU la demande émise par EIFFAGE ROUTE NORD EST aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation

CONSIDÉRANT que des travaux de voirie rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 05/10/2026 au 20/11/2026 Rue des Villas

ARRÊTE

Article 1

À compter du 05/10/2026 et jusqu'au 20/11/2026, la circulation des véhicules est interdite Rue des Villas. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux.

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, EIFFAGE ROUTE NORD EST.

Fait à Wattrelos, le 25 septembre 2026

Pour le Maire,
Madame l'Adjointe



Zohra REIFFERS

